
Don d'une montre décimale par le citoyen Beaufort, de Liège, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'une montre décimale par le citoyen Beaufort, de Liège, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793).
In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 531;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41768_t1_0531_0000_6;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

d'hui menacé de ce glaive que la justice nationale tient suspendu sur sa tête criminelle.

« Il existe aussi une autre classe d'ennemis, celle des égoïstes, c'est cette classe que nous nous sommes attachés à poursuivre, et nous y sommes si bien parvenus que nous venons déposer dans votre sein les trésors que l'aristocratie marchande entassait dans les entrailles de la terre trop bienfaisante pour ne pas en faire une juste restitution à la République qui en avait souffert la privation par le recèlement des intentions hostiles de cette caste qui déteste notre liberté.

« Suit le détail des objets trouvés :

« 17,218 livres en or;

« 45,559 livres 4 sols en argent;

« 18 vieilles pièces d'or;

« 124 marcs d'argenterie, et peut-être plus (tous ces objets, en partie, ont été trouvés à 6 pieds en terre dans des caves);

« 20 croix qui servaient à décorer les ci-devant chevaliers de Saint-Louis (1).

« Si la cavalerie révolutionnaire, dont les soins nous ont tant secondés, eût fait un séjour plus long dans le département que nous quittons, nos recherches eussent été encore plus fructueuses et les sommes plus considérables, mais vos ordres les appellent ailleurs, ils obéissent, en regrettant de n'avoir qu'abauché leur ouvrage.

« Nous sommes accompagnés de trois patriotes, Prieur, Portier, membres du comité de Salut public de Beauvais et de Dars, officier de cette cavalerie redoutable, dont la France un jour se félicitera d'avoir, par vos organes, ordonné l'organisation. Ces citoyens ont jour et nuit travaillé infatigablement avec nous à l'effet de terrasser l'hydre dont les têtes mourantes ne renaîtront jamais (2).

« GIRARD. »

COMPTE RENDU du *Journal des Débats* et des *Décrets* (3).

Le Président annonce deux officiers de l'armée révolutionnaire et trois membres du

(1) Applaudissements, d'après le *Moniteur universel* [n° 49 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 198, col. 2] et d'après le *Mercure universel* [18 brumaire an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 123, col. 1]. Ces deux journaux, au lieu des mots : « chevaliers de Saint-Louis » portent : « chevaliers du poignard ».

(2) Applaudissements, d'après le *Moniteur universel* [n° 49 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 198, col. 2].

(3) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 415, p. 234). D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 311 du 18 brumaire an II (vendredi 8 novembre 1793), p. 1443, col. 1] rendent compte de l'admission à la barre de cette députation dans les termes suivants :

« Deux officiers de l'armée révolutionnaire et une députation du comité de surveillance de la commune de Beauvais se présentent à la barre.

« MAZUEL, orateur. Nous venons, législateurs, vous rendre compte des travaux auxquels nous nous sommes livrés.

(Suit un résumé de l'adresse que nous reproduisons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

« Citoyens représentants, nous demandons que le

comité révolutionnaire de Beauvais. Ces citoyens ont accompagné de l'or et de l'argent; ils demandent à le remettre à la Convention. On les introduit. Ils sont devancés par deux grandes caisses extrêmement lourdes.

L'orateur s'exprime à peu près en ces termes :

(Suit un résumé de l'adresse que nous reproduisons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

Nous demandons à être entendus au comité de Salut public pour lui donner de plus grands détails sur les mesures que nous avons prises et sur celles qu'il y a encore à prendre.

De nombreux applaudissements ont été donnés aux républicains qui étaient à la barre. Ils ont reçu les honneurs de la séance.

Le renvoi au comité de Salut public est décrété.

Le citoyen Beaufort, Liégeois, fait hommage à la Convention d'une montre décimale, et demande que cette montre soit toujours portée par le Président, et qu'elle passe de présidence en présidence.

Cette demande, convertie en motion par un membre, la Convention nationale accepte la montre décimale, et décrète qu'elle sera portée par ses présidents, et qu'il sera fait mention honorable de cette offre dans le procès-verbal, et l'inscription au « Bulletin » (1).

Suit l'hommage du citoyen Beaufort (2) :

« Citoyens législateurs,

« Je fais hommage à la Convention d'une montre décimale, conforme à votre décret, qui donne une nouvelle organisation de l'année : une même aiguille marque à la fois l'heure et la minute nouvelles, ainsi que l'heure ancienne.

« Un cercle divisé en 60 parties sert à la fois à marquer la minute ancienne, le quantième du mois et celui de la décade.

« Le mouvement de cette montre est ancien, tout le travail pour l'approprier à la nouvelle division du temps est dans le cadran. Je pense qu'il est impossible de résoudre le problème d'une manière plus simple et plus économique.

« Je demande que cette montre soit toujours portée par le Président, et que cette montre passe de présidence en présidence (3).

« A. BEAUFORT, Liégeois.

« Je prie que cette montre soit mise aux archives ou toujours placée sur le bureau du Président, avec mon adresse. »

comité de Salut public nous entende. Nous avons à lui présenter plusieurs mesures que les circonstances rendent très pressantes.

« LE PRÉSIDENT invite la députation aux honneurs de la séance. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 38.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.

(3) Applaudissements, d'après le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 415, p. 233).